

ALERTE VIGILANCE DIVAGATION DES CHIENS !

Pour protéger la faune sauvage, dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD

182 ROUTE DE SAUVE – 30910 NIMES CEDEX 2

TEL : 04 66 62 11 11 - @ : contact@fdc30.fr

www.fdc30.fr

